



BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

ASSEMBLÉE DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS

1. RÔLE DE LA REPRÉSENTANTE OU DU REPRÉSENTANT

La représentante ou le représentant fait le lien entre les membres du secteur qu'elle représente et l'assemblée des représentantes et représentants. Elle ou il :

- participe à l'accueil des nouveaux membres de son secteur;
- participe à l'animation de la vie syndicale et à la mobilisation des membres de son secteur;
- présente à l'assemblée des représentantes et représentants les préoccupations et problématiques vécues dans son secteur;
- informe les membres de son secteur des enjeux syndicaux;
- participe aux formations offertes par le Syndicat ou la Fédération.

2. DURÉE DU MANDAT

Le mandat des représentantes et représentants est de deux (2) ans et peut être renouvelé.

Nom	Secteur

Signature de la personne candidate

Date

ACHEMINEZ LE FORMULAIRE À apapus@usherbrooke.ca